

COMMISSION FINANCIÈRE

Rapport d'activité 2018

Visite au siège de la FFVL à Nice les 11 et 12 mars 2019

➤ Monique LEBERTOIS, Stéphane THIÉBAUT et Gérard LOCHARD.

OPÉRATIONS RÉALISÉES

- Vérification des éléments comptables et financiers au 31 décembre 2018 :
- balance générale FFVL ;
 - grand livre analytique FFVL ;
 - immobilisations et amortissements ;
 - présentation analytique du budget global et du réalisé ;
 - l'ensemble des factures ;
 - notes de frais ;
 - balance comparative 2017/2018.

L'ensemble des documents comptables ont été consultés sur place.

CONTRÔLES DIVERS

1) LIGNES BUDGÉTAIRES

Certains postes comptables structurels sont en diminution notable tels que les déplacements, les frais téléphoniques et les frais postaux.

Cependant, nous avons constaté, à la lecture du réalisé arrêté au 31 décembre 2018, que dix lignes budgétaires étaient en dépassement.

Nous nous sommes particulièrement intéressés à ces lignes.

Suite aux explications données par le secrétariat, il apparaît que ces dépassements sont liés à des dépenses imprévues au prévisionnel.

Certaines lignes ont été réajustées sur le prévisionnel 2019.

Dans l'ensemble rien d'anormal n'a été constaté sur le budget 2018

2) POINT SUR LES BALISES

Grace à la suppression des abonnements et des frais téléphoniques nous devons obtenir un gain prévisionnel de 20 000 €. Le gain obtenu en 2018 est de 17 806 €. Ce poste sera à surveiller les années prochaines.

3) NOTES DE FRAIS

Un contrôle par sondage a été effectué sur les notes de frais, (notes d'honoraires et factures relatives) :

- **frais des dirigeants** (BD et CD) :
pour tous les contrôles nous n'avons rien relevé de particulier ;
- **sondages aléatoires effectués sur les autres notes de frais** :
aucune remarque particulière à formuler.

Dans le règlement financier voté en octobre 2018, il est précisé que le délai d'envoi des notes de frais est fixé à **deux mois au maximum**.

Depuis janvier 2019, ce règlement est appliqué, et les notes de frais trop tardives ne sont plus remboursées.

Nous notons également que certaines notes de frais sont toujours expédiées sur l'ancienne version du document.

Nous demandons que soit utilisée la dernière version de ce document, indiquant la « Fonction FFVL » du demandeur.

Il est demandé à la commission Médicale de bien vouloir respecter les délais de transmission de ses notes de frais afin de faciliter le travail de la comptabilité.

4) LE LABO DE TESTS

Au 31 décembre 2018 le labo de tests est déficitaire de 11 404,92 €.

Ces frais en dépassement sont le résultat de l'entretien imprévu du camion de tests, **soit 5 500 €** et les frais de fonctionnement du Directeur commercial non comptabilisés l'année précédente.

5) VOL PASSION

Le nombre d'abonnements en 2018 est toujours en baisse.

- 2017 = 7501
- 2018 = 7221

soit une diminution de 280 abonnements.

Les rentrées publicitaires sont aussi en diminution de 2 941 €

- Le coût global de *Vol Passion* pour quatre numéros est de 84 138 € pour une rentrée de 63 359 € ;
- soit un déficit de 20 779 € sur l'année, celui-ci est supérieur de 6 670 € à celui de 2017.

Cette hausse du déficit, correspond à :

- une diminution de la publicité, du nombre d'abonnements, du n°100 envoyé à tous les licenciés et à l'augmentation du nombre de pages dans les autres numéros (soit + 4 289 €).

6) LICENCES

Le nombre de licenciés est en baisse.

En 2017 nous avons 43 846 licences pour 39 721 en 2018, soit une baisse de 4 125 licences (- 9,4 %) dont :

- 2128 licences kite, soit - 20,6 % ;
- 1006 licences parapente, soit -3,6 % ;
- 71 licences delta, soit - 9,1 % ;
- 980 licences cerf-volant, soit - 24,2 % ;
- + 100 licences boomerang, soit + 18 % ;
- 40 licences non pratiquant, soit - 8,1 %.

7) RNC et SITES

Nous constatons à nouveau que les formulaires de justification des sommes engagées ne reviennent pas tous complétés à la FFVL.

En 2018, sur les **18 ligues** concernées seulement **8** ont envoyé leurs justificatifs.

Il est rappelé que les ligues qui ne fournissent pas ce document concernant les sites ne touchent pas les subventions prévues.

8) NOUVEAU SIÈGE

Le nouveau siège est maintenant opérationnel. L'enveloppe budgétaire pour cet investissement a été respectée.

CONCLUSION

Un regroupement a été fait à partir des tableaux analytiques par section, des charges et des produits avec les soldes de la balance générale.

Au 31 décembre 2018 nous constatons un **résultat déficitaire de 21 298,93 €**

Vérification de :

- la caisse avec un solde au 31/12/2018 de 0 € ;
- de la banque compte courant avec un solde au 31/12/2018 de 90 574,22 € ;
- de la banque compte boutique avec un solde au 31/12/2018 de 48 242,67 € ;
- de la banque compte licences avec un solde au 31/12/2018 de 1 242 969,68 € ;
- des relevés de carte bancaires.

Les sondages effectués n'ont laissé apparaître aucune anomalie.

Au vu de l'annonce de la diminution des subventions du ministère et du nombre de licenciés, la commission Financière préconise aux différentes structures (ligues, CDVL et club) de prendre conscience que les budgets deviennent de plus en plus serrés et d'être vigilants sur le respect des lignes budgétaires.

Après ces différents contrôles la commission n'a constaté aucune anomalie à signaler :

- *ni dans les procédures ;*
- *ni au niveau des enregistrements dans la comptabilité.*

La commission Financière n'a reçu à ce jour aucune saisine.

Nous tenons à remercier Sophie et Stéphanie pour leur précieuse collaboration, ainsi que l'équipe du secrétariat pour son accueil.

Monique Lebertois
Présidente de la commission Financière

Gérard Lochard
Membre de la commission Financière

Stéphane Thiébaud
Membre de la commission Financière